

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 10 AVRIL 2017, À LA SALLE
MUNICIPALE, SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À
TADOUSSAC

Étaient présents : M. Hugues Tremblay, maire
Mme Linda Dubé, conseillère
Mme Maryline Gagné, conseillère
M. Eric Gagnon, conseiller
Mme Myriam Therrien
M. Martin Desbiens, conseiller

Absente : Mme Stéphanie Tremblay, conseillère

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM
ET MOT DU MAIRE

La séance débute à 19h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils
ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Rés. 2017-0096)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la
Municipalité de Tadoussac accepte l'ordre du jour tel que présenté.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017

(Rés. 2017-0097)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le
procès-verbal de la réunion régulière du 13 mars 2017 soit accepté.

3.2. RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2017

(Rés. 2017-0098)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le
procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 mars 2017 soit accepté.

3.3. RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2017

(Rés. 2017-0099)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le
procès-verbal de la réunion extraordinaire du 30 mars 2017 soit accepté.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. MANDAT NOTAIRE POUR LA RÉGULARISATION DU TERRAIN ENTRE LE CARREFOUR MARITIME ET LA MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC

(Rés. 2017-0100)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac mandate Me Julie Gonthier-Brazeau, notaire concernant la régularisation du dossier d’empiètement et de transfert de bande de terrain entre le Carrefour maritime et la Municipalité de Tadoussac.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier

Madame Maryline Gagné dénonce un conflit d’intérêt et se retire du vote.

5.2. MANDAT D’AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d’obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l’article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d’autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d’être présents par voie électronique;
- ii. Dans le *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d’urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d’une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d’administration;

ATTENDU QU’il serait opportun que les membres du conseil puissent

participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2017-0101)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac demande au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

Qu'elle transmet une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au député du comté de René-Lévesque, Monsieur Martin Ouellet.

5.3. OFFRE DE SERVICE – ÉVALUATION DU TERRAIN DU SECTEUR DES DUNES

Point reporté

5.4. BAUX SUR LA PLAGE

5.4.1 MER ET MONDE

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2017-0102)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise la location d'un espace sur la plage au montant de 3 500.00 \$. Un bail d'une durée d'un an sera en vigueur.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné

(Rés. 2017-0103)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE les comptes à payer soient approuvés pour les chèques numéros 10731 à 10810.

7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET CULTUREL

7.1. DEMANDE DE SUBVENTION – MARÉE CULTURELLE

(Rés. 2017-0104)

IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac accepte de verser une aide financière de 676.58\$ à la corporation la Marée Culturelle, pour la réalisation de la deuxième édition de l'événement La Grande Marée Dance qui se tiendra en novembre prochain. Ce montant tient compte du solde de l'ancienne Corporation qui, en date du 9 mars 2017, affichait un solde de 323.42\$, argent financé par la municipalité de Tadoussac pour les Amis de la Biblio-plage. Cette aide globale de 1 000,00\$ est conditionnelle à :

QU'une réflexion soit entamée afin de vérifier s'il n'est pas possible que la prochaine édition se déroule à la fin du mois d'octobre et qu'elle couvre ainsi une période touristique moins achalandée;

QU'un volet jeunesse soit inséré à la programmation, si ce n'est déjà fait;

QU'un montage financier de l'édition 2017 soit déposé à la municipalité de Tadoussac;

QUE le logo de la municipalité de Tadoussac soit imprimé sur les publicités et que sa participation financière soit mentionnée dans les communiqués de presse.

7.2. POLITIQUE DE TARIFICATION DU MUSÉE CHAUVIN

Augmentation du prix d'entrée au Poste de traite Chauvin

CONSIDÉRANT QUE, les coûts d'opération augmentent sensiblement annuellement;

CONSIDÉRANT QUE : le coût d'entrée au Poste de traite Chauvin n'a pas été ajusté depuis 2010;

(Rés. 2017-0105)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac accepte que le prix d'entrée du billet régulier (adulte) au Poste de traite Chauvin, passe de 3,48\$ par personne à 4,35\$ par personne. Il est entendu qu'à ce tarif s'ajoute les taxes applicables.

7.3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'IMAGE DE MARQUE ET LE SITE WEB

(Rés. 2017-0106)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise monsieur Claude Brassard, directeur du tourisme, de la culture et du patrimoine, de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants Fonds de développement des territoires (PSPS) de la MRC HCN pour la réalisation du projet de renouvellement de l'image promotionnel de la municipalité de Tadoussac et de la refonte de son site Internet.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

8.1 PIA – 251, RUE DES PIONNIERS (AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION)

Point reporté

9. INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT

9.1 PROGRAMME DE CONVERSION À L'ÉLECTRICITÉ (SALLE DES LOISIRS)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2017-0107)

1. **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** QUE la municipalité de Tadoussac autorise le dépôt d'une demande d'aide financière à Hydro-Québec pour le programme de conversion à l'électricité.
- 2.
3. QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier.

9.2 RAMPE DE MISE À L'EAU – PROGRAMME DE SUBVENTION

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2017-0108)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'amélioration des infrastructures de mise à l'eau.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier.

10. LOISIRS ET COMMUNAUTAIRE

10.1 REPRÉSENTANT CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES JEUNES DE TADOUSSAC

La directrice générale informe le conseil qu'un conseiller représentant au Conseil d'administration de la Maison des jeunes de Tadoussac n'est pas obligatoire. Le conseil municipal ne désignera pas de représentant pour ce comité.

11. QUAI DE TADOUSSAC

11.1 ASSURANCES

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2017-0109)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise le renouvellement de l'assurance au montant de 22 900.00 \$ avec la firme Assurances 5000.

11.2 CERTIFICAT D'AUTORISATION

(Rés. 2017-0110) **IL EST PROPOSÉ PAR** Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac dépose auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande de certificat d'autorisation dans le cadre du dossier de consolidation de la surface A du quai de Tadoussac.

QUE la municipalité de Tadoussac autorise le paiement de 645.00\$ au nom du ministère des Finances du Québec concernant les frais reliés aux travaux du quai.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier.

11.3 CAMÉRAS, COMPTEURS DE REJET D'EAUX USÉES

(Rés. 2017-0111) **IL EST PROPOSÉ PAR** Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac octroie le contrat d'installation de caméras à la compagnie Mario Duchesne Électrique au montant de 4 290.00\$ plus taxes ainsi que de compteurs de rejet d'eaux usées à la compagnie Les Compteurs Lecompte au montant de 8 380.00\$ plus taxes. Que le tout soit payé à même les fonds disponibles dans « Quai de Tadoussac ».

12. CORRESPONDANCES

12.1 FABRIQUE STE-CROIX (SOUPER CRABE)

(Rés. 2017-0112) **IL EST PROPOSÉ PAR** Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise l'achat de deux billets pour le souper de crabe de la Fabrique Ste-Croix de Tadoussac au montant de 120.00\$ taxes incluses.

12.2 SOUPER DE CRABE (FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ DES NORD-CÔTIERS)

(Rés. 2017-0113) **IL EST PROPOSÉ PAR** Maryline Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise la contribution financière de 50.00\$ pour la Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers, pour la deuxième édition du souper de crabe.

12.3 CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE À SAUMON À LES ESCOUMINS

Suite au dépôt d'une invitation au 23e Souper bénéfice de la rivière des Escoumins, le conseil informe qu'il ne participera pas à cet événement.

12.4 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 1 AU 7 MAI 2017

Dépôt d'une lettre concernant la proclamation municipale dans le cadre de la semaine nationale de la santé mentale 2017.

12.5 ADHÉSION, RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

(Rés. 2017-0114)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise le renouvellement de l'adhésion au RQVVS pour l'année 2017 au montant de 50.00\$.

12.6 COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE

(Rés. 2017-0115)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement de 100.00\$ pour le renouvellement de l'adhésion 2017 au Comité ZIP.

12.7 MODIFICATION À LA RÉOLUTION DU CIRCUIT DE DÉCOUVERTE DE LA ROUTE DES BALEINES PAR LES SITES DE PLEIN AIR DANS VOTRE MUNICIPALITÉ

Point reporté

12.8 DEMANDE DE LOCATION COMMERCIALE (ESPACES SUR LA PLAGE)

Dépôt d'une lettre concernant une demande de location d'espace sur la plage de l'entreprise Croisière Personnalité.

12.9 LUTTE ANTI-TABAC DE L'ORGANISME MONDIALE DE LA SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;

CONSIDÉRANT QUE des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont-elles mêmes adopté des interdictions de fumer;

CONSIDÉRANT QUE les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac; et

CONSIDÉRANT QUE le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

(Rés. 2017-0116)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement de politiques de santé des gouvernements.

Qu'elle envoie cette résolution à ses députés locaux, à la ministre déléguée à la Santé publique et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

12.10 ASSURANCES POUR LA CORPORATION BEST GOLF DE TADOUSSAC

(Rés. 2017-0117)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac accepte d'agir comme intermédiaire entre la Corporation BEST Golf de Tadoussac et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour permettre à leur Corporation de pouvoir participer au programme d'assurances parrainé par l'UMQ pour les organismes à but non lucratif.

12.11 APPUI POUR L'INSTALLATION DE BOUÉES D'AMARRAGE À BAIE-ÉTERNITÉ

ATTENDU QUE notre municipalité est la porte d'entrée sur le Saguenay;

ATTENDU QU'un comité regroupant toutes les marinas a été mis sur pied afin de faire cheminer efficacement le projet d'installation de bouées d'amarrage à Baie-Éternité;

ATTENDU QUE ce comité porte un projet d'attraction et de rétention du tourisme nautique de tout le Québec pour revitaliser les marinas et les municipalités et commerces qui les entourent en plus de répondre à la demande de la clientèle actuelle;

ATTENDU QUE le Saguenay possède le fjord le plus accessible et l'un des plus méridionaux de l'Amérique du Nord et que dans ce fjord se retrouve un des plus beaux sites soit Baie-Éternité;

ATTENDU QUE les possibilités de jeter l'ancre sur le Saguenay sont rares à cause de sa très grande profondeur;

ATTENDU QUE l'achalandage sur le Saguenay exige plus de services sur l'eau et plus particulièrement à Baie-Éternité en raison de sa situation stratégique pour un refuge sécuritaire en cas, entre autres, de mauvais temps;

ATTENDU QU'il y a déjà eu plus de vingt bouées d'amarrage à cet endroit et que ce nombre a décliné pour se solder à seulement deux en 2015;

ATTENDU QUE les utilisateurs actuels demandent plus de bouées d'amarrage;

(Rés. 2017-0118)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac appuie le comité Action Tourisme Nautique du Fjord dans son projet d'installation de bouées d'amarrage sur le Saguenay, à Baie-Éternité

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. **VARIA**

15. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

(Rés. 2017-0119)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 20h40.

Hugues Tremblay,
Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.